

## COMPTE RENDU BUREAU EXECUTIF Du 09 septembre 2019

**Présents** : Roger CHEVALIER, Benoît CORDIER, Robert DEMOLY, Sandrine JACQUES, Bernard MARY, Jean-Paul PONCHON, Norbert PRUDON, Gilles ZOPPI

**Invité excusé** : Emilian BROE

**Excusés** : Bruno CHAIGNON, Jean-Michel GUENIN, Joël MILLARD, Eric PIHET

**Absent** : Eric MEZIER

### **INTRODUCTION :**

De très beaux résultats sportifs lors des Championnats de France de l'Avenir, avec les titres espoirs pour Evita MUZIC et Théo DELACROIX sur la course en ligne et la médaille de bronze sur le CLM pour Evita MUZIC. La région est 3<sup>ème</sup> au tableau des médailles.

Félicitations à Gilles DA COSTA qui s'est vu décerné la Légion d'Honneur lors d'une belle cérémonie.

1. **Approbation Compte-rendu du Bureau Exécutif du 24/06/19** : adopté à l'unanimité

2. **Homologation des résultats et sanctions**

Voir document Robert DEMOLY et Christophe FLACELIERE

3. **Etat statistiques des licences : point à date**

Voir documents envoyés en l'absence d'Éric PIHET. Nous devrions être en légère baisse, par rapport au chiffre total de l'année dernière (estimé à une vingtaine de licences).

4. **Point Financier (Jean-Paul PONCHON)**

Voir document. Les recettes sont moins importantes (-42 000 €), en revanche les dépenses ont été diminuées (-40 000 €).

Tarifs du Pôle sur Dijon : nous avons reçu un courrier du CREPS indiquant qu'un forfait de 600€/athlète va nous être facturé pour accompagnement du sportif. L'année prochaine ces frais seront répercutés aux familles. Cela représente une dépense supplémentaire de 6300 € pour le Comité Régional.

5. **Tarifification 2020**

Voir documents.

Droits d'organisation : nous arrivons l'année prochaine à une harmonisation complète suite à la fusion. Comment harmoniser l'abattement lorsque le même club organise plusieurs épreuves le même jour ? Proposition d'appliquer un abattement de 65€ à partir de la 2<sup>ème</sup> épreuve, 150€ pour la 3<sup>ème</sup> épreuve et 250€ à partir de la 4<sup>ème</sup> épreuve.

Que faire pour inciter nos clubs à organiser ? Grosse perte d'épreuves constatée, beaucoup d'annulations.

## 6. Dossiers en cours

- L'AG que nous avons fixée le 8 février 2019, ne pourra se tenir à cette date.

La date butoir fixée réglementairement par la FFC est au 28/01 de chaque année et au moins 4 semaines avant AG fédérale. Il faut que l'on détermine une nouvelle date, proposition du samedi 11 janvier 2020.

A voir avec le CC Etupes, s'il maintient sa candidature malgré ce changement de date. Dans le cas contraire, il faudra relancer un appel à candidature.

- Problème pour l'AG 2020 : un décret ministériel l'impose en décembre pour la FFC, pour cause d'année olympique. Voir note du Secrétaire Général de la FFC. La FFC a décidé de faire 2 AG (1 élective et normale). Pour le Comité Régional, la question a été posée à notre Commissaire aux comptes qui donne un avis négatif quant au report de la clôture budgétaire ; il nous conseille vivement de privilégier la formule retenue par la FFC. Les membres du Bureau sont d'avis de suivre cet avis et donc d'organiser 2 AG.

- Problèmes clubs de l'Yonne : des échanges ont eu lieu par mail avec le Président du CD 89 au sujet des engagements pass'cyclisme qui sont majorés sur place par certains clubs alors que ceci est interdit par la réglementation nationale. Le fait que d'autres départements (hors région) ne respectent pas ce règlement ne nous autorise pas à en faire autant. De même, certains DO qui ne sont pas respectés (nombre de départ en Pass)

- Un mail a été envoyé aux clubs, pour rappeler que le port du maillot du club est obligatoire, le non-respect de cette règle entraîne le refus du départ.

- Candidatures Championnat du Monde de cyclo-cross 2024 :

2 candidatures pour le département du Doubs : Nommay & Besançon. L'AC Bisontine a transmis son dossier d'intention de candidature au Comité Régional qui l'a transmis à la FFC. Nommay n'a pas respecté cette procédure, le Comité Régional a appris cette candidature par la FFC. D'autres candidatures françaises ont sans doute été déposées. Le BE Fédéral se prononcera ce jeudi 12/09 sur la meilleure option territoriale que la FFC portera auprès de l'UCI.

## 7. Questions diverses

- Affaire Yasser LIFANTE, de nombreuses tricheries et anecdotes depuis plusieurs mois sur toutes les épreuves cadets. Le Club du SCO Dijon va le convoquer pour une mise au point et ne lui renouvellera sans doute pas sa prochaine licence. Le Comité Régional prendra des sanctions disciplinaires si nécessaire.

- Claire HASSENFRTZ, entraîneur du Pôle de Besançon, est enceinte. Elle sera remplacée par Maxime LATOURTE, le temps de sa grossesse et de son congé. Maxime est un homme de

confiance, il est dans la continuité du travail du Pôle, il travaillait jusque-là au Pôle France (contrat non renouvelé car durée maximale atteinte). Le coût global fera faire une économie au CR.

- Point sur les effectifs des antennes du Pôle :
  - A Dijon : 6 anciens, 7 nouveaux (4 BMX, 9 routiers)
  - A Besançon : 8 filles, dont 3 nouvelles (1 AURA)
- Paul HERMAN nous a transmis une demande pour prendre en charge le coût de la formation pour la conduite du scooter pour M. Rigollot et Y. Bertron, stagiaires au Pôle, qui encadrent gratuitement les séances. Le coût de cette formation reviendrait à 560€ pour les 2. Le BE donne son accord.
- La mise en place prévue d'une formation DE JEPS en cours (Besançon + Dijon), avec VTT + Cyclisme traditionnel et qui aurait été un bon point pour les finances du CR, semble compromise. Gros retard du CREPS à tous niveaux. Beaucoup de travail avait pourtant été fait par nos entraîneurs en amont (préparation contenu, participation de Claire aux tests...)
- Appartement rue Dornier : départ du « mauvais payeur » déjà remplacé par un autre colocataire. La mise en place du paiement du loyer par virement automatique a été demandé à celui-ci.
- Proposition de la Commission cyclo-cross du budget prévisionnel pour les frais de déplacements et d'hébergement pour la Coupe de France à venir. Somme globale demandée : 10000€, contre 8200€ dépensée la saison dernière (Championnat de France à Besançon). Les membres du BE sont d'avis de revenir au fonctionnement précédent qui était de laisser la première manche à la charge des clubs et CD. Benoît CORDIER indique qu'il pourrait être intéressant de faire un ratio entre le nombre de licenciés par discipline, les recettes engendrées par celles-ci et le budget technique pour chacune.
- Calendrier cyclo-cross : EC Baume les Dames souhaite déplacer son cyclo-cross prévu en décembre au 05/10, lorsqu'ils nous ont fait cette demande il n'y avait rien au calendrier, entre temps la manche de Coupe de France des départements a placé cette date pour la manche cyclo-cross (Desnes, 39, G. Bletteranois). Le Président de Baume les Dames accepte de faire son cyclo-cross sans les catégories Minimes filles, Cadets, Cadettes, Féminines, qui seront à Desnes.
- Le Challenge Cyclo-cross Saône Ain Jura, aura lieu avec 3 manches dans 3 départements.
- Information sur les modifications Nationales du Cyclisme Féminin : création de 2 niveaux de divisions nationales. Mais un seul circuit d'épreuves pour 2020 (6 manches). 2 circuits en 2021. Nouvelle classification : Les 80 premières FFC en 1ère catégorie, les autres : classement par le Comité Régional. Une réflexion est à avoir pour une éventuelle équipe N2 Bourgogne Franche-Comté. Il semble compliqué aujourd'hui d'envisager cela vu notre effectif restreint et la DN Femmes Morteau Montbenoît.
- Licences, mutations et tarification (mails de Chantal du 30/08). Benoît CORDIER revient sur la tarification des mutations, pour rappeler que les clubs qui forment les jeunes et qui voient ceux-ci partir après la catégorie junior ne récupère pas une indemnité proportionnelle au nombre d'années passées dans ce club, mais un forfait moindre.

Séance levée à 22h30

**Le Président du Comité,  
Gilles ZOPPI**

**La secrétaire de séance,  
Sandrine JACQUES**

## Validation des résultats antenne Autun le 3/09/2019

Date	Course	Incidents	Commentaires
20/06/19 Au 23/06/2019	TNM (58)	DS Vendée U : Lamoisson Morgan DS SCO Dijon : Reparant Denis DS Team Peltrax : Gouyon Christophe R7 : Non respect des instructions des arbitres au directeur sportif 65 Euros à chacun	
19/05/2019	Vandeins (01)	- FIAUX Irvin 42710890318 G3 : utilisation de la licence d'un autre licencié de son club n'appartenant pas à la même catégorie sportive. 100€ et rapport à l'instance disciplinaire (rapport du collègue des arbitres) -PROST Yanice 42710890306 -DOUVRE Maximilien 42710890271 - COMTET Dylan 42710890319 - BRUNO Antoine 42710890315 ; - GRIFFON Franck 42710890309 - BAUCHY Antoine 42710890287 - GRIFFON Matthieu 42710890288 - DEVELAY Richard 42710890274 - MONDANGE Vincent 42710890266 - FIAUX Irvin 42710890318 R17 entraide entre concurrents n'étant pas au même point kilométrique 35€ et mise hors course à chacun	Ce dossier sera traité par la commission disciplinaire.  Le comité d'auvergne Rhone Alpes a facturé 450 Euros d'amende  Donc facturer 450 Euros d'amende au VC Tournus  Rapport envoyé par le comité Rhône/Alpes
9/08/2019 au 11/08/2019	Tour de Côte d'or (21)	- Blanquefort Sylvain DS CR4C 100057833309 : G15 : Non respect des instructions des Arbitres au DS 50 Euros - Bennett Stephan CC Etupes 10024792372 - Durand Nicolas Vc Villefranche 10024748724 - Garbet Nicolas Cc Nogent 10012412041 - Huens Rémi Dunkerque 10015332852 - Grimard Antoine Team Macadam's 10026924857 R31.1 Abri momentané derrière véhicule, ou prise d'appui 20 Euros chacun - Zimine Boris DS CC Etupes 10055529620 - Hoareau Sébastien DS CC Villefranche 10095570850 - Leconte Charly DS Dunkerque 10055429218 - Levarlet Guillaume DS CC Nogent 10005334778 R31.2 Abri prolongé et recherché derrière un engin motorisé au pilote de l'engin motorisé 65Euros à Chacun	
1/09/2019	Chalon sur Saone (71)	Lifante Yasser SCO Dijon 42210850737 R19 :Déviation volontaire du parcours, avec avantage. - Utilisation de : trottoirs, chemins, pistes cyclables, ne faisant pas partie du parcours 65 Euros	Coureur de la catégorie cadet Donc amende de 65/2=32.5 Euros
14/07/2019	Domats (89)	Foucher Christophe inscrit sur place en pass, état des résultats et feuille d'émargement sans numéro de licence et de catégorie ??	

# Validation des résultats antenne Besancon le 3/09/2019

25 août - la LOUIS PASTEUR - Cyclo sportive  
MARINOZZI Ferrandino - AC AUXERRE licence 42 89 045 0282  
Comportement incorrect envers officiel : doigt d'honneur  
ART G 12 50 euros d'amende

31 août - Prix de DAMMARTIN – Pass' Cyclisme  
JACQUEMARD Judicael - JURA CYCLISME 3ème catégorie  
Participation à une épreuve non autorisée  
ART G4 : 35euros d'amende déclassé de l'épreuve

Commission Homologation

Robert DEMOLY

Bureau 24/06/2019

Statistiques licences

Disciplines au 31/08/2019

BFRC

	<u>30/09/2018</u>	<u>31/08/2018</u>	<u>31/08/2019</u>		
BMX	1123	1112	1139	+27	+ 3.32%
Cyclocross	43	42	37	- 5	-11.90 %
Piste	4	4	7	+ 3	+ 75%
Route	3363	3355	3246	- 109	-3.25%
VTT	1930	1930	1983	+ 53	+2.75%
V-Couché	3	3	3	=	
C en Salle	0	0	1	+ 1	+100%

# Comité Régional de Bourgogne Franche-Comté

31/08/2019

## Récapitulatif par catégories de licences

	1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	Animateur	Arbitre Club	Arbitre Fédéral	Arbitre international	Arbitre National	Arbitre national élite	Arbitre Régional	Arbitre E V - BMX	Arbitre jeune	Baby vélo	Benjamin	Cadet	Chauffeur	Direction Pro	Professionnel	Encadrement	Encadrement Pro	Junior	Accueil	Minime	Motard	Pass'cyclisme	Pass'cyclisme O	Pass'cyclospor	Pass'loisir	Pass'sport N	Pass urbain	Vacataire	Poussin	Prélicencié	Pupille	Service secteur pro	Signaleur	Sympathisant	
30/09/2018	62	112	385	7	11	2	2	37	2	99	14	0	21	504	469	119	3	11	384	3	282	42	463	182	1180	179	280	563	67	1	17	297	129	434	0	71	32	6466
31/08/2018	62	112	382	7	11	2	2	37	2	99	14	0	21	504	469	114	3	11	384	3	282	32	463	180	1180	180	280	563	67	1	17	297	129	433	0	71	32	6446
31/08/2019	56	102	378	7	10	2	2	38	5	96	16	2	52	504	418	118	5	10	377	6	300	41	468	152	1123	173	262	563	80	0	14	322	157	433	0	86	38	6416
	-6	-10	-4	0	-1	0	0	1	3	-3	2	2	31	0	-51	4	2	-1	-7	3	18	9	5	-28	-57	-7	-18	0	13		-3	25	28	0	0	15	6	-30

## Récapitulatif par types de licences

	Accueil	Baby vélo	Professionnel	1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	Junior	Cadet	Minime	Benjamin	Pupille	Poussin	Prélicencié	Arbitre Club	Arbitre Fédéral	Arbitre international	Arbitre National	Arbitre national élite	Arbitre Régional	Arbitre E V - BMX	Arbitre Jeune	Pass'cyclisme	Pass'cyclisme O	Pass'cyclospor	Pass'loisir	Pass'sport N	pass'urbain	Animateur	Chauffeur	Direction Pro	Encadrement	Encadrement Pro	Motard	Vacataire	Service secteur pro	Signaleur	Sympathisant	
30/09/2018	42	21	11	62	112	385	282	469	463	504	434	297	129	11	2	2	37	2	99	14	0	1180	179	280	563	67	1	7	119	3	384	3	182	17	0	71	32	6466
31/08/2018	32	21	11	62	112	382	282	469	463	504	433	297	129	11	2	2	37	2	99	14	0	1180	180	280	563	67	1	7	114	3	384	3	180	17	0	71	32	6446
31/08/2019	41	52	10	56	102	378	300	418	468	504	433	322	157	10	2	2	38	5	96	16	2	1123	173	262	563	80	0	7	118	5	377	6	152	14	0	86	38	6416
	9	31	-1	-6	-10	-4	18	-51	5	0	0	25	28	-1	0	0	1	3	-3	2	2	-57	-7	-18	0	13	-1	0	4	2	-7	3	-28	-3	0	15	6	-30
	9	31	4					4					-70					-8					-30															
	COMPETITIONS												ARBITRES					LOISIRS					SERVICES															

### Comités départementaux 31/08/2019

CD	30/09/18	31/01/19	28/02/19	31/03/19	31/05/19	21/06/19	31/08/19	30/09/2018	%
								31/08/2019	
21	1158	756	989	1044	1138	1139	1146	-12	-1,04%
25	1507	1068	1170	1277	1409	1433	1459	-48	-3,19%
39	1050	807	853	954	1049	1064	1086	36	3,43%
58	459	316	381	404	429	430	435	-24	-5,23%
70	611	445	487	551	580	583	600	-11	-1,80%
71	834	641	788	831	871	876	885	51	6,12%
89	552	347	472	484	495	495	497	-55	-9,96%
90	294	207	230	261	291	300	308	14	4,76%

## SITUATION FINANCIERE

au 31 JUILLET 2019

	AU 31/07/2018	AU 31/07/2019
Cpte 45	45 070,54	14 481,26
Cpte 60	142 182,07	199 357,68
<b>TOTAL</b>	<b>187 252,61</b>	<b>213 838,94</b>

CAISSE AU 31/07/2019 : 188,24€

	Créances au 31/07/2018	Créances au 31/07/2019
Clubs	56 907,20	44 172,51

<b>N-1</b> <b>2017/2018</b>	01/07/2018 au 31/07/2018	du 01/11/2017 au 31/07/2018
Dépenses	75 028,32	811 400,35
Recettes	87 069,61	986 364,75
		<b>174 964,40</b>

<b>N</b> <b>2018/2019</b>	01/07/2019 au 31/07/2019	du 01/11/2018 au 31/07/2019
Dépenses	68 374,23	771 590,48
Recettes	50 092,99	944 500,16
		<b>172 909,68</b>



# TARIFICATION GÉNÉRALE OFFICIELLE 2020

---

GUIDE PRATIQUE À L'ATTENTION  
DES COMITÉS RÉGIONAUX

**1 - TARIFICATION**

**2 - INFORMATIONS DIVERSES**

**3 - ÉCHÉANCIERS DE RÉGLEMENTS**

TYPE DE LICENCES ET COÛTS (HOMMES ET DAMES)	TOTAL	PART COMITÉ RÉGIONAL	ASSURANCE INDIVIDUELLE	ASSURANCES AUTRES	PART FFC
<b>COMPÉTITIONS</b>					
• 1 <sup>ère</sup> catégorie	200 €	11 €	5 €	30,5 €	153,5 €
• 2 <sup>ème</sup> catégorie	160 €	11 €	5 €	30 €	114,9 €
• 3 <sup>ème</sup> catégorie	120 €	11 €	5 €	26,5 €	77,5 €
• Juniors**	87 €	11 €	5 €	26,5 €	44,5 €
• Pass Open (pour les 19 ans et plus)	108 €	11 €	5 €	26,5 €	65,5 €
• Pass Cyclisme (pour les 19 ans et plus)	69 €	11 €	3 €	18 €	37 €
<b>LOISIRS ET PERFORMANCE</b>					
• Cyclo sportive	56 €	11 €	2 €	11 €	32 €
• Nature	56 €	11 €	2 €	11 €	32 €
• Urbain	56 €	11 €	2 €	11 €	32 €
• Loisir (activité sans compétition) <i>Possibilité de prendre une licence individuelle</i>	46 €	11 €	1,4 €	9,6 €	24 €
<b>APPRENTISSAGE ET BIEN-ÊTRE</b>					
• Licence Santé (sur prescription médicale)	30 €	11 €	1,4 €	9,6 €	8 €
• Baby vélo (enfants de 2 à 4 ans)	16 €	1,5 €	1,5 €	2,5 €	10,5 €
• Jeunes (Prélicencié*, Poussin, Pupille, Benjamin, Minime, Cadet) <i>Possibilité de prendre une licence individuelle Loisir</i>	51 €	11 €	2 €	10,5 €	27,5 €
• Licence Accueil Jeune (valable 1 mois maximum)	16 €	1,5 €	1,5 €	2,5 €	10,5 €
<b>STAFF</b>					
• Licence Service (sympathisant, motard, chauffeur, signaleur, kiné ayant une activité annuelle de moins de 30 jours)	54 €	11 €	1,5 €	7,7 €	33,8 €
• Arbitre					
• Jeune Arbitre 14 - 18 ans	51 €	11 €	1,4 €	7,8 €	30,8 €
• Arbitre école de vélo, BMX & club	64 €	11 €	1,4 €	8,5 €	43,1 €
• Arbitre régional et national ***	97 €	11 €	1,4 €	8,5 €	76,1 €
• Arbitre fédéral, national élite & international ****	177 €	11 €	1,4 €	8,5 €	156,1 €
• Encadrement (Dirigeants, Cadre technique, encadrement Équipe de France)	64 €	11 €	1,4 €	8,5 €	43,1 €
• Animateur/trice fédéral-e	374 €	11 €	1,5 €	9 €	352,5 €
• Animateur/trice régional-e ****	187 €	11 €	1,5 €	9 €	165 €
<b>CARTE JOURNÉE</b> (Format dématérialisé)	9 €	7 €			2 €

\* Prélicenciés à partir de 5 ans

\*\* La licence Junior permet une sous-catégorie Junior D1 ou Junior D2, sur avis du comité régional

\*\*\* La licence Arbitre permet de recevoir le journal France Cyclisme

\*\*\*\* Ne peut officier que dans son comité d'origine et sur les épreuves régionales

	TOTAL	PART CTE REG.	PART FFC
(1) CLUB (incluant abonnement «France Cyclisme»)	190 €	47 €	143 €
(1) CLUB (incluant abonnement «France Cyclisme») - 1 <sup>ère</sup> AFFILIATION	100 €	25 €	75 €
<b>VÉLODROME</b>	50 €	25 €	25 €
<b>GROUPE SPORTIF FEMME UCI - OU ÉQUIPE PISTE UCI</b>	1 000 €	-	1 000 €
<b>TEAMS DE MARQUES VTT XC + DH</b>	1 300 €	-	1 300 €
<b>TEAMS DE MARQUES VTT TRIAL</b>	700 €	-	700 €
(2) SITE VTT + ESPACE CYCLOSPORT LABELLISÉS FFC	1 100 €	475 €	625 €
(2) SITE VTT OU ESPACE CYCLOSPORT LABELLISÉ FFC	900 €	390 €	510 €
<b>LABELLISATION DN1 ROUTE - VTT - BMX</b>	1 250 €	150 €	1 100 €
<b>LABELLISATION DN2 ROUTE</b>	900 €	150 €	750 €
<b>LABELLISATION DN2 VTT-BMX</b>	750 €	180 €	570 €
<b>LABELLISATION DN3 ROUTE - VTT</b>	700 €	350 €	350 €
<b>LABELLISATION DN FEMME</b>	370 €	120 €	250 €
<b>LABELLISATION ENTENTES CLUBS JUNIORS</b>	150 €	100 €	50 €
<b>LABELLISATION TEAMS CYCLO CROSS</b>	1 000 €	-	1000 €

- (1) La cotisation due au Comité Départemental vient en complément.
- (2) Quote-part reversée au comité régional au vu du carnet de contrôle contresigné par le site.

TYPE D'EQUIPES	TOTAL	ANTIDOPAGE	DROITS NETS
<b>GROUPE «UCI WORLD TOUR»</b>			
<b>ÉQUIPE CONTINENTALE PROFESSIONNELLE</b>		<b>LNC</b>	
<b>ÉQUIPE CONTINENTALE</b>			

**N.B.** L'annexe financière liée à la convention FFC/LNC précise les modalités et droits respectifs.

## FRANCE CYCLISME 2020

	TOTAL
<b>ANNONCE DE COURSE</b>	<b>50 €</b>
<b>ABONNEMENT LICENCIÉ</b> (Version papier & numérique)	<b>51 €</b>
<b>ABONNEMENT LICENCIÉ</b> (Version numérique seule)	<b>35 €</b>
<b>ABONNEMENT NON LICENCIÉ FRANCE</b> (Version papier & numérique)	<b>55 €</b>
<b>ABONNEMENT NON LICENCIÉ FRANCE</b> (Version numérique seule)	<b>39 €</b>
<b>ABONNEMENT NON LICENCIÉ ÉTRANGER</b> (Version papier)	<b>65 €</b>
<b>ABONNEMENT ARBITRE</b> : BMX, École de Cyclisme, Jeune Arbitre & Club	<b>28 €</b>

	TOTAL MINI-MAXI*	PART FFC	PART COMITÉ*	CLUB ORGANISATEUR	MAJORATION ENGAGEMENT SUR PLACE
<b>ÉPREUVES: ROUTE, PISTE, CYCLO-CROSS</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Épreuves de Jeunes, Minimes &amp; Cadets</li> </ul>	6,5 € à 8 €	3 €	3,5 € à 5 €	0 €	2 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Épreuves de Pass'Cyclisme seules toutes disciplines</li> </ul>	2 € à 15 €	0 €	2 €	0 € à 13 €	0 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Épreuves de Compétition (1, 2, 3<sup>ème</sup> catégorie et juniors)</li> </ul>	8,5 € à 15 €	3,7 €	4,8 € à 6,3 €	0 € à 6,5 €	2 €
<b>ÉPREUVES : VTT &amp; BMX</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Épreuves de Jeunes Minimes &amp; Cadets</li> </ul>	Libre	3 €	Tarif régional	Libre	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres épreuves</li> </ul>	Libre	3,7 €	Tarif régional	Libre	
<b>CALENDRIER FÉDÉRAL ET INTERNATIONAL SUR CONVENTION</b>					
<b>ÉPREUVES</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoles de cyclisme, free-style, cyclisme en salle, polo-vélo</li> </ul>	Non soumis au droit d'engagement				
<b>ÉPREUVES</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coupe de France et Championnats de France</li> </ul>	cf. cahier des charges				

- \* La majoration éventuelle des droits d'engagement par rapport au tarif minimum sera reversée dans son intégralité au Club organisateur. Toutefois, l'Assemblée Générale du Comité Régional a la possibilité de verser tout ou en partie de cette majoration à un projet d'intérêt Régional à hauteur de 1,5 € pour un projet de développement identifié. Le club organisateur recevra alors la différence entre le montant de l'engagement total, la part FFC et la part de la région majorée. Le montant total du droit d'engagement, quant à lui, est plafonné à un montant maximum de 15 € hors majoration sur place.

LICENCES HOMMES ET FEMMES	TYPE	RÉPARTITION DES FRAIS DE MUTATIONS			COÛT TOTAL DES MUTATIONS		
		DROITS MUTATION (1)	INDEMNITÉ CLUB QUITTÉ	INDEMNITÉ FONDS DE FORMATION	TOTAL MUTATION RÉGION	INDEMNITÉ COMITÉ QUITTÉ	TOTAL MUTATION HORS RÉGION
<b>PASS'CYCLISME</b>	11	20 €	-	-	20 €	-	20 €
<b>PASS'CYCLISME OPEN</b>	10	40 €	-	-	40 €	-	40 €
<b>CADRE TECHNIQUE &amp; ARBITRE</b> (hors école de vélo & club, Jeunes et BMX)	9	60 €	50 €	-	110 €	-	110 €
<b>CADRE TECHNIQUE</b> (BF3/Entraîneur club expert de DN - Brevet d'Etat et Beesac)	8	200 €	200 €	-	400 €	-	400 €
<b>BABY VÉLO - PRÉLICENCIÉ</b>							
<b>ARBITRE</b> (École de vélo & club, Jeunes et BMX)							
Pass Cyclosporatives, Pass'sport Urbain, Pass'sport Nature, Pass Loisir, Dirigeant/Service/Animateur	7	0 €	-	-	0 €	-	0 €
<b>POUSSINS - PUPILLES - BENJAMINS</b>							
<b>MINIME</b>	6	40 €	Selon nombre d'années 30 € x n	Selon nombre d'années 15 € x n	maxi : 130 €	-	maxi : 130 €
<b>CADET</b>	5	40 €	Selon nombre d'années 50 € x n	Selon nombre d'années 20 € x n	maxi : 320 €	-	maxi : 320 €
<b>JUNIOR</b>	4	70 €	Selon nombre d'années 80 € x n	Selon nombre d'années 25 € x n	maxi : 600 €**	105 €	maxi : 705 €
<b>HOMME</b> (1 <sup>ère</sup> catégorie)	1	240 €	235 €	235 €	710 €	260 €	970 €
<b>HOMME</b> (2 <sup>ème</sup> catégorie)	2	190 €	100 €	100 €	390 €	105 €	495 €
<b>HOMME</b> (3 <sup>ème</sup> catégorie)	3	120 €	100 €	-	220 €	40 €	260 €
<b>FEMME</b> (1 <sup>ère</sup> catégorie)	2	190 €	150 €	150 €	490 €	105 €	595 €
<b>FEMME</b> (2 <sup>ème</sup> catégorie)	3	120 €	100 €	-	220 €	40 €	260 €
<b>FEMME</b> (3 <sup>ème</sup> catégorie)	3	120 €	100 €	-	220 €	40 €	260 €

(1) Quote-part FFC/CR : 50/50

+50% Du coût du droit en cas de mutation hors période qui revient au comité régional

(\*) Voir règlement des mutations

n Nombre d'années passées dans le club depuis la catégorie minime

(\*\*) Ajustement des droits de formation pour application du plafond

## CALENDRIER FÉDÉRAL ROUTE (TARIF PAR JOUR DE COURSE)

TYPE D'ÉPREUVES	PREMIER JOUR				JOURS SUPPLÉMENTAIRES					
	DROITS NETS		ASSURANCE	CONTRIBUTION 2020 LUTTE ANTIDOPAGE*	TOTAL	DROITS NETS		ASSURANCE	CONTRIBUTION 2020 LUTTE ANTIDOPAGE*	TOTAL
	PART FFC	PART CR				PART FFC	PART CR			
<b>ÉPREUVE DE GESTION FÉDÉRALE (Facturées par la FFC aux organisateurs)</b>										
<b>CLASSE 2 ÉLITE</b>	1 305 €	500 €	814 €	655 €	3 274 €	1 305 €	500 €	814 €	655 €	3 274 €
<b>UCI - JUNIOR + NCUP</b>	504 €	250 €	634 €	170 €	1 558 €	504 €	250 €	634 €	170 €	1 558 €
<b>UCI - FEMME ET FEMME JUNIOR + WWT</b>	504 €	250 €	634 €	285 €	1 673 €	504 €	250 €	634 €	285 €	1 673 €

<b>ÉPREUVES DE GESTION RÉGIONALE (Facturées par les comités aux organisateurs)</b>										
<b>NATIONALES ELITE</b>	755 €	0 €	820 €	0 €	1 575 €	755 €	0 €	820 €		1 575 €
<b>NATIONALES ESPOIR</b>	433 €	0 €	569 €	0 €	1 002 €	433 €	0 €	569 €		1 002 €
<b>NATIONALES JUNIOR</b>	420 €	0 €	528 €	0 €	948 €	420 €	0 €	528 €		948 €
<b>NATIONALES FEMME</b>	420 €	0 €	528 €	0 €	948 €	420 €	0 €	528 €		948 €
<b>NATIONALES FEMME JUNIOR</b>	420 €	0 €	524 €	0 €	944 €	420 €	0 €	524 €		944 €
<b>CIRCUIT FERMÉ NATIONAL (1.40.1) - (3 km et moins)</b>	420 €	0 €	627 €	0 €	1 047 €	420 €	0 €	627 €		1 047 €
<b>COURSES DIVERSES (1.40.2) - (ex: «éliminations sur rte)</b>	420 €	0 €	627 €	0 €	1 047 €	420 €	0 €	627 €		1 047 €
<b>ÉPREUVES ROUTE CYCLO- SPORTIVES FÉDÉRALES /UCI</b>	-	270 €	255 € (inscription)	-	525 €	-	210 €	255 €		465 €
<b>ÉPREUVES DU TROPHÉE LABEL D'OR</b>	850 €	270 €	255 € (inscription)	-	1 375 €	-	210 €	255 €		465 €
<b>ÉPREUVES RANDOS-SPORTIVES</b>	50 €	100 €	95 € (inscription)	-	245 €	-	-	95 €		95 €

Les épreuves de Coupe de France feront l'objet d'une facturation complémentaire pour le Label «Coupe de France»

Pour les épreuves de gestion fédérale, la reversion de la quote-part sur les droits d'organisation au Comité Régional est réalisée sur facturation du Comité Régional et après paiement de l'épreuve par l'organisateur.

Pour les épreuves de gestion régionale, la FFC refacture les droits au Comité Régional à réception du bulletin d'inscription.

## CALENDRIER FÉDÉRAL (SUITE) (TARIF PAR JOUR DE COURSE)

TYPE D'ÉPREUVES	TOTAL	DONT DROIT		DONT ASSURANCE	DONT CONTRIBUTION 2020 LUTTE ANTIDOPAGE *
		PART FFC	PART CR		
ÉPREUVE DE GESTION FEDERALE					
<b>CYCLO-CROSS</b> (Saison de septembre 2019 à février 2020)					
• Calendrier national	879 €	564 €		315 €	
• Coupe de France		cf. cahier des charges			
• Calendrier international	1 164 €	678 €		486 €	
<b>VTT</b>					
• Calendrier national			Convention par épreuve		
• Coupe de France		cf. cahier des charges			
• Calendrier international			Convention par épreuve		
<b>ÉPREUVES VTT RANDO D'OR FFC (1)</b>	393 €	0 €	140 €	253 €	
<b>BMX</b>					
• Calendrier national (sauf si cahier des charges)	980 €	377 €		603 €	
• Coupe de France		cf. cahier des charges			
• Calendrier international (sauf si cahier des charges)	1 421 €	750 €		671 €	Paiement en totalité
<b>FREE STYLE</b>					
• Calendrier National		cf. cahier des charges			
• Calendrier International		cf. cahier des charges			
• Coupe de France		cf. cahier des charges			
<b>PISTE</b>					
• Calendrier National	352 €	220 €		132 €	
• Calendrier International	472 €	230 €		242 €	
• Coupe de France		cf. cahier des charges			
<b>ROUTE</b>					
• Master series		cf. cahier des charges			
<b>CYCLISME EN SALLE ET POLO VÉLO</b>					
• Calendrier National ***	200 €	80 €		120 €	

(1) RANDO D'OR : en complément du droit d'inscription au guide officiel des sites VTT

\*\*\* Soutien à la discipline : le montant des droits est fixé pour 2018 à 0 € ; une proposition d'évolution à 40€/j en 2019, 80 €/j en 2020, et 120 €/j à partir de 2021 est envisagée. Ces dispositions sont à décider chaque année par le BE.

## CYCLO-CROSS & ROUTE (GESTION & MINIMUM DE PRIX)

**⚠ ATTENTION MODIFICATION DES GRILLES DE PRIX UCI**

TYPE D'ÉPREUVES	MINIMUM DE PRIX	
CYCLO-CROSS (Saison de septembre 2019 à février 2020)		
GESTION FÉDÉRALE		
<b>CALENDRIER NATIONAL</b>		
• Élite Homme	1 300 €	
• Élite Femme	750 €	
GESTION FÉDÉRALE		
<b>CALENDRIER INTERNATIONAL</b>		
• Coupe du Monde	Voir TARIFS UCI 2020	
• Autres épreuves	Classe 1 UCI	Classe 2 UCI
• Élite Homme	5 000 €	1 525 €
• Moins de 23 ans	1 015 €	1 015 €
• Junior Homme	800 €	800 €
• Femme	5 000 €	1 525 €
ROUTE		
GESTION RÉGIONALE		
<b>CALENDRIER NATIONAL</b>		
• Élite et moins de 23 ans		
	Épreuve d'1 jour ou étape	1 220 €
• Nationale Élite	Prologue ou 1/2 étape	610 €
	Classement général	50 % du montant total des grilles de prix
• Nationale Espoirs	Par jour ou par étapes	915 €
	Classement général	50 % du montant total des grilles de prix
• Courses élite sur circuit fermé (ex 40) - (3 kms et moins)		610 €
• Nationale Junior	En ligne, prologue ou 1/2 étape	540 €
	Étape	540 €
	Classement général	50 % du montant total des grilles de prix
• Femme	En ligne, prologue ou 1/2 étape	750 €
	Étape	750 €
	Classement général	50 % du montant total des grilles de prix
GESTION FÉDÉRALE		
<b>CALENDRIER INTERNATIONAL*</b>		
• Homme Élite Classe 2	Voir TARIFS UCI 2020 cf. <a href="http://www.uci.org">www.uci.org</a>	
• Femme Élite WWT, Classes 1 et 2		
• Homme Junior N cup et Classe 1		
• Femme Junior Classe 1		

\* Contribution des coureurs Contre le Dopage (CADF). Elle est facturée par l'UCI à l'organisateur et déduite par la FFC lors de l'émission de la facture de l'épreuve.

**Merci de transmettre à la FFC la facture de l'UCI.**

Le montant des grilles de prix est à saisir par le Comité Régional pour délivrance de l'attestation d'assurances et facturation.

## CYCLISME TRADITIONNEL - ROUTE

FONCTION	TYPE D'ÉPREUVES					
	CALENDRIER UCI WORLD TOUR	CALENDRIER PROSERIES 1 ET 2	CALENDRIER UCI HOMMES & FEMMES JUNIORS FEMMES ÉLITE	CALENDRIER FFC (12 ET +)	OFFICIELLES FFC	CALENDRIER RÉGIONAL
<b>ARBITRES</b> (membres du jury avec Présidence UCI), <b>INSPECTEURS ANTIDOPAGE UCI</b>	160 €	105 €	105 €			
<b>JUGES AUX ARRIVÉES ET CHRONOMÉTREURS FÉDÉRAUX OFFICIAINT DANS LES COLLÈGES CI-DESSUS</b>	105 €	105 €	105 €			
<b>ARBITRES COMPLÉMENTAIRES MOTO, INSPECTEUR ANTIDOPAGE DÉSIGNÉ PAR LA FFC OFFICIAINT DANS LE COLLÈGE CI-DESSUS</b>	80 €	80 €	80 €			
<b>PRÉSIDENT DU JURY OU INSPECTEUR ANTIDOPAGE DÉSIGNÉS PAR LA FFC</b>				80 €		
<b>AUTRES MEMBRES DU COLLÈGE</b> (désignation régionale)				Selon tarif régional en vigueur		
<b>PRÉSIDENT + AUTRES MEMBRES DU COLLÈGE DÉSIGNÉS PAR LA FFC</b>					80 €	
<b>AUTRES MEMBRES, DÉSIGNATION COMPLÉMENTAIRE RÉGIONALE</b>					50 €	
<b>ESCORTE CONTRÔLE ANTIDOPAGE</b>	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	Selon tarif régional en vigueur
<b>TOUTE DÉSIGNATION</b>						Selon tarif régional en vigueur

### Renseignements divers :

- L'organisateur est tenu de fournir, si nécessité (déplacement éloigné), l'hébergement (chambre + dîner), dès la veille de l'épreuve pour toutes les épreuves par étapes des calendriers nationaux et internationaux, ainsi que pour les courses d'une journée nécessitant la présence des officiels pour cause de réunion des directeurs sportifs, la veille de l'épreuve (UCI, World Tour, Hors Classe, Classe 1 et 2).
- Montant de l'indemnité kilométrique FFC : **0,33 €** (plafonné à 1000 kms Aller/Retour). Détailler le nombre de kilomètres et le trajet.
- Remboursement des frais de repas (si non fourni par les organisateurs) uniquement sur présentation des justificatifs ORIGINAUX, plafonnés à 24 Euros. Ce montant ne s'appliquant pas aux arbitres désignés dans les épreuves avec présidence du collège nommée par l'UCI (World Tour, ProSeries, 1 & 2). Pour les déplacements supérieurs à 500 kms, l'indemnité est fixée à une 1/2 vacation, si le retour s'effectue le lendemain de l'épreuve pour nécessité d'éloignement ou d'impossibilité d'utilisation des transports en commun, le jour de l'arrivée de l'épreuve.

## CYCLISME TRADITIONNEL - PISTE

FONCTION	TYPE D'ÉPREUVES					
	CALENDRIER UCI COUPE DU MONDE	CALENDRIER UCI CLASSE 1	CALENDRIER UCI COUPE DE FRANCE	CALENDRIER FFC	OFFICIELLES FFC CHPT DE FRANCE COUPE DE FRANCE	CALENDRIER RÉGIONAL
<b>ARBITRES</b> (membres du jury avec Présidence UCI), <b>INSPECTEURS ANTIDOPAGE UCI</b>	105 €	105 €	80 €			
<b>JUGES AUX ARRIVÉES ET CHRONOMÉTREURS FÉDÉRAUX OFFICIAINT DANS LES COLLÈGES CI-DESSUS</b>	105 €	105 €	80 €			
<b>ARBITRES COMPLÉMENTAIRES DÉSIGNÉ PAR LA FFC OFFICIAINT DANS LE COLLÈGE CI-DESSUS</b>	80 €	80 €	80 €			
<b>PRÉSIDENT DU JURY OU INSPECTEUR ANTIDOPAGE DÉSIGNÉS PAR LA FFC</b>				80 €	80 €	
<b>AUTRES MEMBRES DU COLLÈGE</b> (désignation régionale)				Selon tarif régional en vigueur	Selon tarif régional en vigueur	
<b>PRÉSIDENT + AUTRES MEMBRES DU COLLÈGE DÉSIGNÉS PAR LA FFC</b>					80 €	
<b>ESCORTE CONTRÔLE ANTIDOPAGE</b>	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	Selon tarif régional en vigueur
<b>TOUTE DÉSIGNATION</b>						Selon tarif régional en vigueur

### Renseignements divers :

- L'organisateur est tenu de fournir, si nécessité (déplacement éloigné), l'hébergement (chambre + dîner), dès la veille de l'épreuve pour toutes les épreuves des calendriers nationaux et internationaux.
- Montant de l'indemnité kilométrique FFC : **0,33 €** (plafonné à 1000 kms Aller/Retour). Détailler le nombre de kilomètres et le trajet.
- Remboursement des frais de repas (si non fourni par les organisateurs) uniquement sur présentation des justificatifs ORIGINAUX, plafonnés à 24 Euros. Pour les déplacements supérieurs à 500 kms, l'indemnité est fixée à une 1/2 vacation, si le retour s'effectue le lendemain de l'épreuve pour nécessité d'éloignement ou d'impossibilité d'utilisation des transports en commun, le jour de l'arrivée de l'épreuve.

## CYCLISME TRADITIONNEL - CYCLO-CROSS

FONCTION	TYPE D'ÉPREUVES					
	CALENDRIER UCI COUPE DU MONDE	CALENDRIER UCI CLASSE 1	CALENDRIER UCI CLASSE 2	CALENDRIER FFC	OFFICIELLES FFC CHPT DE FRANCE	CALENDRIER RÉGIONAL
<b>ARBITRES</b> (membres du jury avec Présidence UCI), <b>INSPECTEURS ANTIDOPAGE UCI</b>	105 €	105 €	105 €			
<b>JUGES AUX ARRIVÉES ET CHRONOMÉTREURS FÉDÉRAUX OFFICIAINT DANS LES COLLÈGES CI-DESSUS</b>	105 €	105 €	105 €			
<b>ARBITRES COMPLÉMENTAIRES DÉSIGNÉ PAR LA FFC OFFICIAINT DANS LE COLLÈGE CI-DESSUS</b>	80 €	80 €	80 €			
<b>PRÉSIDENT DU JURY OU INSPECTEUR ANTIDOPAGE DÉSIGNÉS PAR LA FFC</b>				80 €		
<b>AUTRES MEMBRES DU COLLÈGE</b> (désignation régionale)	Selon tarif régional en vigueur	Selon tarif régional en vigueur	Selon tarif régional en vigueur	Selon tarif régional en vigueur		
<b>PRÉSIDENT + AUTRES MEMBRES DU COLLÈGE DÉSIGNÉS PAR LA FFC</b>					80 €	
<b>ESCORTE CONTRÔLE ANTIDOPAGE</b>					40 €	
<b>TOUTE DÉSIGNATION</b>	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	Selon tarif régional en vigueur
<b>TOUTE DÉSIGNATION</b>						Selon tarif régional en vigueur

### Renseignements divers :

- L'organisateur est tenu de fournir, si nécessité (déplacement éloigné), l'hébergement (chambre + dîner), dès la veille de l'épreuve pour toutes les épreuves des calendriers nationaux et internationaux.
- Montant de l'indemnité kilométrique FFC : **0,33 €** (plafonné à 1000 kms Aller/Retour). Détailler le nombre de kilomètres et le trajet.
- Remboursement des frais de repas (si non fourni par les organisateurs) uniquement sur présentation des justificatifs ORIGINAUX, plafonnés à 24 Euros. Pour les déplacements supérieurs à 500 kms, l'indemnité est fixée à une 1/2 vacation, si le retour s'effectue le lendemain de l'épreuve pour nécessité d'éloignement ou d'impossibilité d'utilisation des transports en commun, le jour de l'arrivée de l'épreuve.

## VTT

FONCTION	TYPE D'ÉPREUVES				
	OFFICIELLES UCI*	OFFICIELLES FFC*	CALENDRIER UCI	CALENDRIER FFC**	CALENDRIER RÉGIONAL
PRÉSIDENT DÉSIGNÉ FFC	105 €	95 €	95 €	80 €	Selon tarif régional en vigueur
SECRÉTAIRE	105 €	95 €	95 €	80 €	Selon tarif régional en vigueur
AUTRES MEMBRES DU JURY	105 €	80 €	80 €	50 €	Selon tarif régional en vigueur
DÉSIGNATION RÉGIONALE		50 €	50 €	50 €	Selon tarif régional en vigueur

\* Les épreuves officielles correspondent aux épreuves de «Coupes», de «Championnats» et le TFJV.

\*\* Le calendrier FFC renvoie aux épreuves qui sont inscrites au calendrier national et qui ne sont pas inscrites au calendrier UCI.

### Renseignements divers :

- Montant de l'indemnité kilométrique FFC : **0,33 €** (plafonné à 1000 kms Aller/Retour). Détailler le nombre de kilomètres et le trajet.
- Remboursement des frais de repas (si non fourni par les organisateurs) uniquement sur présentation des justificatifs ORIGINAUX, plafonnés à 24 Euros. Ce montant ne s'appliquant pas aux arbitres désignés dans les épreuves du calendrier UCI.
- Pour les déplacements supérieurs à 500 kms, l'indemnité est fixée à une 1/2 vacation supplémentaire, si le retour s'effectue le lendemain de l'épreuve pour nécessité d'éloignement ou d'impossibilité d'utilisation des transports en commun, le jour de la fin de l'épreuve.

## BMX

FONCTION	TYPE D'ÉPREUVES		
	CALENDRIER INTERNATIONAL UCI	CALENDRIER NATIONAL FFC	CALENDRIER RÉGIONAL
ARBITRES DÉSIGNÉS PAR LA FFC, PRÉSIDENT DE JURY DE COURSES, ARBITRES, ADMINISTRATEUR (a)	105 €	80 €	Selon tarif régional en vigueur
ESCORTE CONTRÔLE ANTIDOPAGE	40 €	40 €	Selon tarif régional en vigueur
AUTRES MEMBRES (désignation complémentaire régionale)		30 €	Selon tarif régional en vigueur

- (a) Les administrateurs qui seront chargés des inscriptions toucheront deux vacations supplémentaires pour le travail de préparation.

### Renseignements divers :

- Le tarif s'entend par jour de course
- L'organisateur est tenu de fournir, si nécessité (déplacement éloigné), l'hébergement (chambre + dîner) dès la veille de l'épreuve pour toutes les compétitions nécessitant la présence des officiels la veille de la compétition
- Montant de l'indemnité kilométrique FFC : **0,33 €** (plafonné à 1000 kms Aller/Retour). Détailler le nombre de kilomètres et le trajet.
- Remboursement des frais de repas (si non fourni par les organisateurs) uniquement sur présentation des justificatifs ORIGINAUX, plafonnés à 24 Euros.
- Pour les déplacements supérieurs à 500 kms, l'indemnité est fixée à une 1/2 vacation supplémentaire, si le retour s'effectue le lendemain de l'épreuve pour nécessité d'éloignement ou d'impossibilité d'utilisation des transports en commun, le jour de la fin de l'épreuve.

RÉGULARISATIONS	LICENCE COMPLÉMENT
CHANGEMENT DE SÉRIE OU D'ÉCHELON (demande du coureur)	OUI
CHANGEMENT DE SÉRIE OU D'ÉCHELON (sur valeur sportive) DÉCISION COMITÉ RÉGIONAL	NON
PERTE OU ERREUR DU LICENCIÉ	NON
ERREUR DU COMITÉ RÉGIONAL (données administratives)	NON
ERREUR DU COMITÉ RÉGIONAL (sur catégorie)	OUI
MUTATION HORS PÉRIODE	OUI
MUTATION PENDANT PÉRIODE (dans le respect des dates autorisées )	OUI
MUTATION EN COURS D'ANNÉE (suite à arrêt de club DN) SUR AVIS COMMISSION DE CONTRÔLE	NON
TRANSFORMATION LICENCE ACCUEIL EN LICENCE DÉFINITIVE	OUI

## ATTESTATION D'ASSURANCE

**LES ATTESTATIONS NE SERONT DÉLIVRÉES QU'APRÈS LE DÉPÔT COMPLET DU DOE AUPRÈS DU COMITÉ RÉGIONAL ET SAISIE.**

- **Épreuves du Calendrier Fédéral et Régional**  
Attestation délivrée par le Comité Régional
- **Épreuves du Calendrier Professionnel**  
Attestation délivrée par la LNC
- **Épreuves du Calendrier UCI**  
Attestation délivrée UNIQUEMENT par le Siège Fédéral
- **Championnats de France, d'Europe et du Monde**  
Attestation délivrée par le Siège Fédéral

# ÉPREUVE ORGANISÉE DANS UN AUTRE COMITÉ RÉGIONAL QUE CELUI DU CLUB ORGANISATEUR

DÉCLARATION ET DOMICILIATION D'UNE ÉPREUVE		
	Inscription au calendrier	Décision BE du 17-12-2010
<b>SIÈGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION ORGANISATRICE</b>	Comité d'appartenance	Comité d'appartenance donc lieu de domiciliation
	Copie	<i>Transmise simultanément au comité concerné</i>
<b>LIEU DU DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE</b>	Comité lieu de l'épreuve	Comité où se déroule l'épreuve
	Validation	<i>Permet l'harmonisation du calendrier</i>
<b>ASSOCIATION OU CLUB ORGANISATEUR</b>	Comité lieu de l'épreuve	Calendrier officiel
	D.O	<i>Perception des droits, assurances et prix</i>
<b>DÉTAILS D'ORGANISATION ET PAIEMENT</b>	Comité lieu de l'épreuve	Délivrance attestation d'assurance
	Accord	<i>Permet l'ouverture des engagements</i>

GESTION INFORMATIQUE ET FINANCIÈRE		
	Inscription au calendrier	Décision CA du 22-01-2011
<b>CRÉATION DE L'ÉPREUVE</b> (calendrier, D.O)	Comité d'appartenance	Comité d'appartenance donc lieu de domiciliation
	Engagements	<i>Permet ouverture sur internet</i>
<b>GESTION DES ENGAGEMENTS</b>	Comité d'appartenance	Gestion des droits d'engagements
	Épreuve	
<b>RÉSULTATS DE L'ÉPREUVE, HOMOLOGATION</b>	Comité lieu de l'épreuve	Comité où se déroule l'épreuve
	Transmission	<i>Transmettre résultat homologué avec montant des Prix</i>
<b>SIÈGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION ORGANISATRICE</b>	Comité d'appartenance	Saisie des résultats selon la grille de prix réglés

## QUOTE-PART RÉGIONALE À L'ASSURANCE FÉDÉRALE

LA QUOTE-PART RÉGIONALE À L'ASSURANCE FÉDÉRALE S'ÉLÈVE À 585 000 € POUR 2020.

	VÉHICULES		ÉPREUVES		TOTAL	TOTAL
	1 seul appel 15/12/19	1 <sup>er</sup> acompte 30/04/20	2 <sup>e</sup> acompte 30/06/20	Solde 30/09/20	TOTAL ÉPREUVES	TOTAL GÉNÉRAL
AUVERGNE-RHÔNE ALPES	14 153	20 315 €	20 315 €	20 315 €	60 946 €	75 099 €
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	6 907	11 127 €	11 127 €	11 127 €	33 380 €	40 287 €
BRETAGNE	5 604	18 720 €	18 720 €	18 720 €	56 161 €	61 765 €
CENTRE VAL DE LOIRE	7 743	9 791 €	9 791 €	9 791 €	29 374 €	37 117 €
GRAND EST	7 488	11 031 €	11 031 €	11 031 €	33 092 €	40 580 €
HAUTS DE FRANCE	5 181	9 125 €	9 125 €	9 125 €	27 376 €	32 557 €
ÎLE DE FRANCE	3 949	10 270 €	10 270 €	10 270 €	30 811 €	34 760 €
NORMANDIE	5 404	11 541 €	11 541 €	11 541 €	34 624 €	40 028 €
NOUVELLE AQUITAINE	9 684	14 949 €	14 949 €	14 949 €	44 846 €	54 530 €
OCCITANIE	8 489	10 048 €	10 048 €	10 048 €	30 144 €	38 633 €
PACA	3 213	9 456 €	9 456 €	9 456 €	28 369 €	31 582 €
PAYS DE LA LOIRE	11 178	17 246 €	17 246 €	17 246 €	51 738 €	62 916 €
GUADELOUPE	1 718	3 266 €	3 266 €	3 266 €	9 797 €	11 515 €
GUYANE	518	1 010 €	1 010 €	1 010 €	3 029 €	3 547 €
LA REUNION	201	1 888 €	1 888 €	1 888 €	5 664 €	5 865 €
MARTINIQUE	978	1 958 €	1 958 €	1 958 €	5 873 €	6 851 €
MAYOTTE	-	39 €	39 €	39 €	117 €	117 €
NOUVELLE CALÉDONIE	-	1 793 €	1 793 €	1 793 €	5 379 €	5 379 €
CORSE	-	624 €	624 €	624 €	1 872 €	1 872 €
POLYNÉSIE	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>92 408 €</b>	<b>164 197 €</b>	<b>164 197 €</b>	<b>164 197 €</b>	<b>492 592 €</b>	<b>585 000 €</b>

\* Statistiques épreuves de l'année n-2 par rapport à l'année concernée par la tarification.  
(Moyenne Statistiques 2017-2018 pour tarification 2020)

VEHICULES : Appel réalisé sur la base de la prime d'assurance 2019.

Un ajustement sera réalisé en juin 2020 sur la base de la prime calculée par Gras Savoye au titre de 2020.

## DROITS D'ENGAGEMENTS - ÉCHÉANCIER DES RÉGLEMENTS

CALCUL RÉALISÉ SUR LA BASE DES STATISTIQUES AU 31/10/2018 MAJORÉE DE 30% EN RAISON DE LA HAUSSE DES ENGAGEMENTS DE LA TARIFICATION 2019,

	1 ACOMPTE 31/03/20	2 ACOMPTE 31/05/20	3 ACOMPTE 31/08/20
AUVERGNE-RHÔNE ALPES	17 603 €	17 603 €	17 603 €
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	11 180 €	11 180 €	11 180 €
BRETAGNE	40 767 €	40 767 €	40 767 €
CENTRE VAL DE LOIRE	17 137 €	17 137 €	17 137 €
GRAND EST	13 634 €	13 634 €	13 634 €
HAUTS DE FRANCE	15 747 €	15 747 €	15 747 €
ÎLE DE FRANCE	12 606 €	12 606 €	12 606 €
NORMANDIE	17 949 €	17 949 €	17 949 €
NOUVELLE AQUITAINE	25 774 €	25 774 €	25 774 €
OCCITANIE	7 648 €	7 648 €	7 648 €
PACA	6 197 €	6 197 €	6 197 €
PAYS DE LA LOIRE	29 699 €	29 699 €	29 699 €
	215 940 €	215 940 €	215 940 €

Le solde sera à verser au 30/11/2020 selon les données 2020 saisies dans CICLE WEB.

## RÉCAPITULATIF DE REVERSEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENTS 2020

COMITÉ : **▲ TOUTES LES ÉPREUVES DOIVENT AVOIR ÉTÉ INTÉGRÉES DANS CICLE WEB, AU PLUS TARD LE 31/10/2020.**





**DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

[www.ffc.fr](http://www.ffc.fr)